ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 27954

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité d'une baisse de TVA sur les emplois de services à domicile. Un projet de directive européenne vise à autoriser des baisses ciblées de TVA sur certains types de services à haute densité de main-d'oeuvre. Les entreprises de prestations à domicile semblent devoir être retenues pour être proposées par la France comme pouvant bénéficier de cette baisse ciblée de la TVA. Il lui demande de lui indiquer le calendrier de mise en place de cette baisse, le taux qui sera retenu, et l'entrée en vigueur de la directive.

Texte de la réponse

La Commission européenne a présenté le 15 mars 1999 une proposition de direction visant à appliquer, à titre expérimental, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2000, un taux réduit sur les services à forte intensité de main-d'oeuvre. Le lavage de vitres et le nettoyage de logements privés ainsi que les services de soins à domicile figurent sur la liste, établie par les Etats membres, des services susceptibles de bénéficier de cette mesure. La France a décidé d'appliquer le taux réduit de la TVA aux services d'aide à la personne fournis par les entreprises agréées en application de l'article L. 129-1-II du code du travail. Ces services regroupent en effet les tâches ménagères (ménage, nettoyage, repassage, préparation des repas, etc.) et l'aide au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ainsi que la garde d'enfants et le soutien scolaire. Cette mesure, qui a été adoptée dans la loi de finances pour 2000, répond à la volonté du Gouvernement de faciliter la vie quotidienne des ménages et aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : M. Maurice Leroy
Circonscription : Loir-et-Cher (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27954
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1975
Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 479